Bilan des auditions consacrées aux violences faites aux femmes

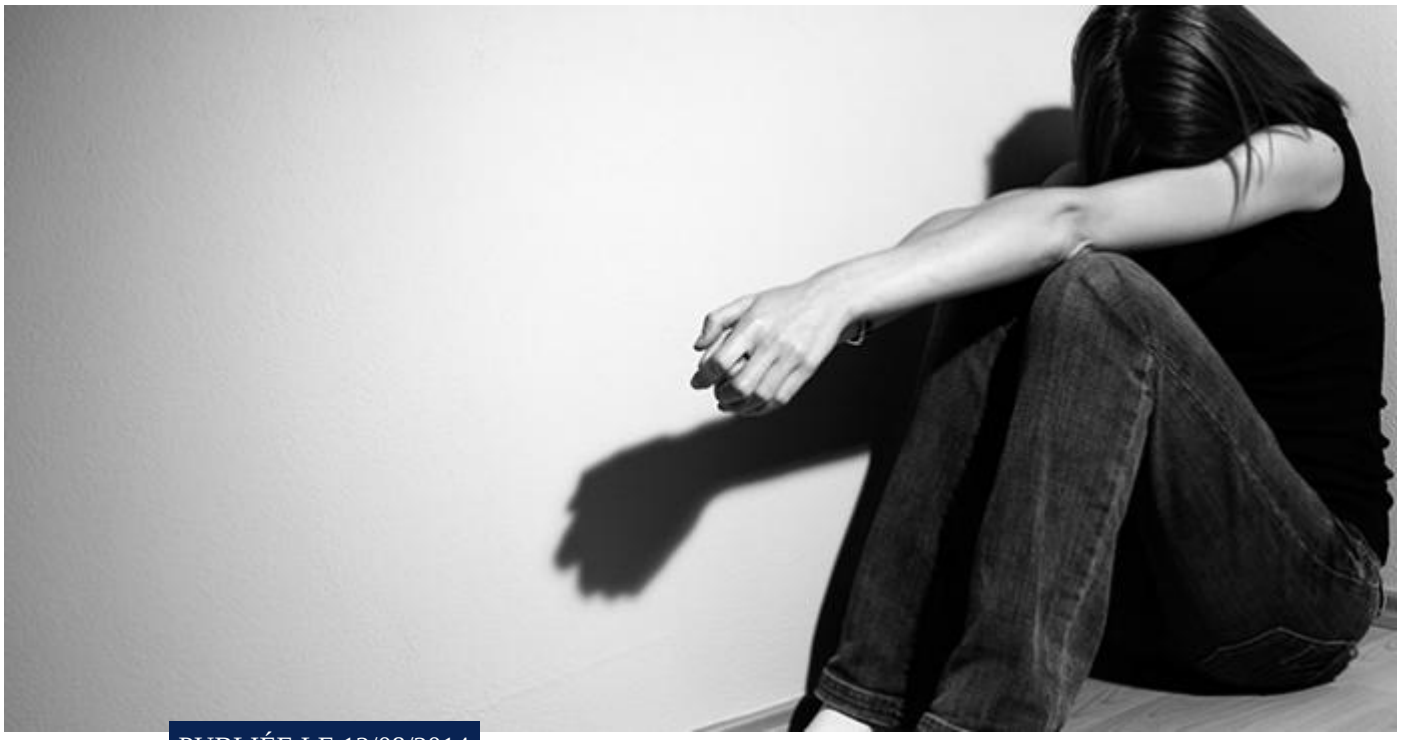

TRAVAUX PUBLIÉE LE 12/08/2014

Saisine liée :
COMBATTRE TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, DES PLUS VISIBLES AUX PLUS INSIDIEUSES
Une saisine de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité arrive au terme de ses auditions consacrées aux violences faites aux femmes, fondées sur le dénominateur commun de la domination masculine.

L'ampleur de ces manifestations a été décrite par Maryse JASPARD , coordinatrice de la première enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) publiée en 2000. Elle sera actualisée par l'enquête « Violences et rapport de genre » (VIRAGE) animée par Christelle HAMEL et dont la collecte des données démarrera en novembre 2014.

Eric DEBARDIEUX a souligné les multiples dégâts du harcèlement à l'école, souvent durables dans la vie des victimes, revêtant des formes différentes selon qu'il s'exerce sur des garçons ou des filles et dont le meilleur rempart réside dans l'édification d'un climat scolaire harmonieux, auquel doivent être associés tous les membres de la communauté éducative.

Emmanuelle PIET et Muriel SALMONA ont attiré l'attention sur l'impact considérable des violences sexuelles, dont une majorité est commise pendant l'enfance, sur la santé physique et psychique des victimes. Ces violences sont généralement tues alors même qu'une prise en charge appropriée est essentielle pour évacuer le traumatisme et permettre aux victimes de reprendre leur vie en main.

Ernestine RONAI a présenté les axes d'actions de la mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) : harmonisation des statistiques publiées, développement et diffusion des initiatives locales et des bonnes pratiques et enfin élaboration d'un plan de formation de tous les professionnels concernés (personnels de santé, policiers, gendarmes, magistrats).

Françoise GUYOT et Marie-France CASALIS ont respectivement décrit les modalités de la prise en charge des victimes sur le plan juridique et les moyens de contre - carrer la stratégie des agresseurs qui est toujours la même, quels que soient les types de violences.

Marilyn BLADECK et Marie PEZE ont montré l'impact de la souffrance au travail sur la santé des femmes harcelées et insisté sur la nécessité de les accompagner à tous les stades de la procédure lorsque les faits sont portés devant la justice. Elles ont appelé à une meilleure information des employeurs et des représentants du personnel en matière de prévention des risques psychosociaux.

L'examen du projet d'étude en d élégation débutera en septembre prochain, pour une présentation par Pascale Vion , rapporteure, devant l'assemblée plénière du CESE le 25 novembre 2014, date symbolique pour la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

© - copyright CESE - Novembre 2026